



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPET Externe

Section : Economie et gestion

Option : E « Gestion des activités touristiques »

Session 2023

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Michel LUGNIER

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Président de jury

SOMMAIRE

Mot du Président du jury	3
1/ Epreuves d'admissibilité	4
1.1. Première épreuve : épreuve écrite disciplinaire	4
1.1.1. Rappel concernant l'épreuve	4
1.1.2. Données statistiques	4
1.1.3. Observations des membres du jury	5
1.1.4. Conseils aux candidats	6
1.2. Deuxième épreuve : épreuve disciplinaire appliquée	7
1.2.1. Rappel concernant l'épreuve	7
1.2.2. Données statistiques	7
1.2.3. Observations des membres du jury	7
1.2.4. Conseils aux candidats	8
2/ Epreuves d'admission	11
2.1. Première épreuve : épreuve de leçon	11
2.1.1. Rappel concernant l'épreuve	11
2.1.2. Données statistiques	11
2.1.3. Observations des membres du jury	12
2.1.4. Conseils aux candidats	12
2.2. Deuxième épreuve : épreuve d'entretien	12
2.2.1. Rappel concernant l'épreuve	12
2.2.2. Données statistiques	13
2.2.3. Observations des membres du jury	13
2.2.4. Conseils aux candidats	14
3/ Sujets des épreuves d'admissibilité et d'admission	15

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Mot du Président du jury

L'option E « Gestion des activités touristiques » du CAPET externe économie et gestion est ouverte en 2023 pour la cinquième fois depuis sa création (2016, 2017, 2019, 2021). Comme l'ensemble des CAPET externes, le concours comporte deux épreuves écrites d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission (le contenu et le déroulement des épreuves sont rappelés dans le rapport).

Il s'agit d'un concours à petit flux (5 postes pour cette session, uniquement en public) visant à recruter des professeurs destinés à enseigner les disciplines relevant de l'économie-gestion en section de BTS Tourisme. Notons cependant que, comme tout titulaire du CAPET économie et gestion, un ou une lauréat(e) de l'option E doit disposer des compétences nécessaires pour assurer les enseignements communs du cycle terminal de STMG à savoir les sciences de gestion et numérique, l'économie, le droit en classe de première, et en classe de terminale, le management & sciences de gestion et numérique, le droit et l'économie.

Le nombre de candidats inscrits à cette session est de 61. 16 candidats se sont présentés aux 2 épreuves d'admissibilité de la session 2023, soit sensiblement le même nombre que lors des 2 sessions précédentes. 8 candidats ont été déclarés admissibles (barre d'admissibilité fixée à 9,5). 8 se sont présentés aux épreuves orales, organisées les 28 et 29 juin au lycée Duplessis Mornay à Saumur. Les 5 postes ouverts ont pu être pourvus (barre d'admission fixée à 10,42).

J'invite les futurs candidats à lire attentivement les observations et recommandations faites par les membres du jury dans ce rapport pour en tirer profit lors de leur présentation aux épreuves écrites et orales des prochaines sessions. Le programme du concours est publié sur le site ministériel dédié (www.devenirenseignant.gouv.fr).

Je remercie l'ensemble des membres du jury ainsi que le chef d'établissement du lycée Duplessis Mornay à Saumur pour leur implication et leur engagement (l'arrêté indiquant la composition du jury est publié sur le site du ministère).

Le site ministériel « devenir enseignant » présente l'arrêté du 25 janvier 2021 et toutes les indications relatives à ce concours : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

Michel LUGNIER

IGESR - Président du jury

1. Épreuves d'admissibilité

1.1 Première épreuve : épreuve écrite disciplinaire

1.1.1. Rappels concernant l'épreuve

La durée de l'épreuve est de 5 heures. Coefficient 2.

L'épreuve porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties : la première consiste à répondre à une série de questions dans le domaine juridique d'une part et dans le domaine économique d'autre part ; la seconde consiste à répondre à une question de management.

Le sujet de cette épreuve est commun à cinq options du CAPET d'économie et gestion.

- communication, organisation & gestion des ressources humaines ;
- comptabilité & finance ;
- marketing ;
- informatique & systèmes d'information ;
- gestion des activités touristiques.

La structure du sujet (succession de questions en droit, en économie et en management sans lien conceptuel entre elles, ni référence à une organisation concrète) permet de diversifier les thématiques abordées. L'objectif explicite est de vérifier l'acquisition de connaissances diverses variées aussi bien en droit, en économie qu'en management par les candidats au CAPET externe Économie et gestion. Certaines questions sont accompagnées d'un corpus documentaire.

Le programme de l'épreuve disciplinaire comporte des éléments communs à toutes les options du concours.

1.1.2 Données statistiques

Nombre de copies corrigées : 16

Notes	N<5	5 ≤ N < 8	8 ≤ N < 10	10 ≤ N < 12	12 ≤ N < 15	N ≥ 15	Totaux
Nombre	3	2	3	6	2	/	16

Note la plus basse / 20	1,50
Note la plus haute / 20	14,5

Moyenne de l'épreuve : 8,47/ 20

1.1.3. Observations des membres du jury

Il est à noter que les verbes énonçant les questions ne sont pas suffisamment compris et maîtrisés par de nombreux candidats (« présenter les critères, etc. », « préciser l'intérêt, etc. » ou « expliquer l'apport, etc. ») ce qui conduit à rédiger une réponse qui ne répond pas à la question posée. Cette non maîtrise est accentuée par la faiblesse des connaissances disciplinaires, faiblesse qui aboutit à des réponses hors sujet.

D'une durée de 5 heures, cette épreuve se révèle discriminante pour les candidats car certains ne parviennent pas à équilibrer leur durée de travail entre chaque question à traiter ; ainsi, certaines questions semblent bâclées par manque de temps.

Il est à relever que le jury est attentif à la syntaxe et à l'orthographe, particulièrement s'agissant d'un concours de recrutement d'enseignants.

✓ Observations concernant la première partie (Droit & Économie)

• Droit

Deux questions ciblées dans cette partie :

- **Première question** : Présenter les critères de qualification du contrat de travail.
- **Seconde question** : À partir du document suivant (annexe D1) et de vos connaissances :
 - Préciser l'intérêt du contrôle de constitutionnalité.
 - Expliquer l'apport de la décision du Conseil Constitutionnel en matière de protection de l'environnement.

Les éléments caractérisant le contrat de travail (prestation de travail – rémunération – lien de subordination) ne sont pas connus. Certains candidats tentent néanmoins une réponse, jetant sur la copie un ensemble de notions générales sans intérêt.

Le contrôle de constitutionnalité a été mieux appréhendé bien que la procédure offerte dans le cadre de la QPC ne paraît pas connue ou mal comprise. Cette question étant accompagnée d'une annexe, quelques candidats l'ont utilisée pour bâtir exclusivement leur réponse, ne faisant qu'un apport très limité d'éléments personnels.

Souvent le vocabulaire juridique n'est pas maîtrisé.

• Économie

Deux questions ciblées dans cette partie :

- **Première question** : Présenter les principales mesures de politique économique permettant de promouvoir une croissance soutenable.
- **Seconde question** : À partir des documents suivants (annexes E1-E2-E3-E4) et de vos connaissances : analyser l'évolution du chômage en France et sa structure actuelle.

Les notions auxquelles les questions renvoient ne sont quasiment jamais définies (ex. politique économique, croissance soutenable, etc.). Dès lors, les réponses sont fades et

se limitent à des généralités montrant par là même la non-maitrise des concepts inhérents à l'économie et gestion.

De plus, la seconde question étant accompagnée de graphiques (annexe E1 et E2), la quasi-totalité des candidats s'est livrée à un simple constat de la position des courbes sans en faire une analyse approfondie.

✓ **Observations concernant la seconde partie Management**

Une seule question ciblée dans cette partie, accompagnée de 2 annexes :

- **Question** : En quoi le recours aux nouvelles technologies modifie-t-il le processus de prise de décision et le rôle des décideurs dans les organisations ?

Le sujet pose une question qu'il n'est pas nécessaire de modifier pour en changer la problématique. Deux annexes accompagnaient la question ce qui a conduit de nombreux candidats à borner leur réponse à ces deux aspects. Là encore, la faiblesse des connaissances distingue les candidats.

1.1.4. Conseils aux candidats

✓ **Première partie du sujet (Droit & Économie)**

Les éléments des programmes de référence pour cette épreuve doivent être connus des candidats afin de pouvoir formuler une réponse adaptée.

Le jury cherche au travers des réponses à évaluer la maitrise des concepts juridiques et économiques, la maitrise des savoirs disciplinaires et la capacité du candidat à mobiliser un raisonnement et des méthodes.

Les termes identifiant les notions doivent être définis avec précision, les réponses doivent être structurées dans le cadre de cet exposé de connaissances que constituent les questions de droit et d'économie.

Les documents fournis en annexe ont pour but d'éclairer un point du thème du sujet ou sont supports de la question elle-même. Leur recopiage ou réécriture ne constitue pas une réponse satisfaisante.

✓ **Deuxième partie du sujet (partie Management)**

S'agissant d'une question posée au candidat, celui-ci doit apporter une réponse structurée dont l'essentiel des éléments seront puisés dans ses connaissances.

Les documents accompagnant la question ne la transforment pas en question de mini-synthèse. Le candidat devra exposer sa réponse de manière structurée et convaincante. De plus, il ne s'agit pas d'une étude de cas qui se réfère à une organisation particulière. Ainsi, il convient de décliner la réponse en l'illustrant par des exemples choisis sans pour autant négliger les savoirs théoriques.

1.2 Deuxième épreuve : épreuve disciplinaire appliquée

1.2.1 Rappels concernant l'épreuve

La durée de l'épreuve est de 5 heures. Coefficient 2.

Cette épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence pédagogique sur une thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

1.2.2 Données statistiques

Nombre de copies corrigées : 16

Notes	N<5	5 ≤N< 8	8 ≤N< 10	10≤N<12	12≤N<15	N≥15	Totaux
Nombre	4	5	1	1	2	3	16

Note la plus basse / 20	1
Note la plus haute / 20	16

Moyenne de l'épreuve : 7,75 / 20

1.2.3 Observations des membres du jury

Pour cette session, la thématique proposée aux candidats pour concevoir et organiser une séquence pédagogique prenait ancrage dans le bloc de compétences N°2 « Élaboration d'une prestation touristique » du référentiel du BTS Tourisme. Elle ciblait plus particulièrement le point 3.4 « La communication externe », relevant du point 3 « L'action mercatique ».

La construction de cette séquence devait s'appuyer sur l'exploitation d'un dossier thématique fourni au candidat sur le thème du tourisme durable

Dans le cadre de sa séquence pédagogique, les candidats devaient justifier les points suivants :

- Les objectifs de la séquence choisie ;
- Le déroulement de la séquence ;
- La nature des travaux demandés aux apprenants ;
- Les modalités d'évaluation de la séquence.

Ils devaient également produire une analyse critique et argumentée :

- des ressources documentaires utilisées ainsi que les choix didactiques opérés,
- de la mobilisation des divers apports scientifiques nécessaires.

Sur le sujet proposé cette année, le jury a relevé dans un certain nombre de copies les éléments suivants :

<p>Points positifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une réelle construction de séquence avec une bonne maîtrise du référentiel et des concepts disciplinaires. - Une prise en compte des compétences visées. - Les choix des méthodes pédagogiques ou didactisation sont pertinents (pédagogie par les cas, classe inversée, etc.). - Présentation sous forme de tableau synthétique complet (fiche de séquence et fiche de déroulé de séance). - L'utilisation des documents, issus ou non du corpus documentaire, est pertinente avec un questionnement en adéquation avec le déroulé de la séquence. - Une bonne mobilisation de la terminologie. - Quelques copies sont claires, soignées et bien structurées.
<p>Points d'amélioration</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La majorité des copies avec une note inférieure à 8 présente des propositions didactiques qui ne sont ni structurées, ni justifiées. Ces copies ne présentent pas toujours un intérêt pédagogique pour répondre aux attendus de l'épreuve. - Les candidats n'ont pas compris l'esprit de l'épreuve et le rôle de la thématique proposée dans le sujet (ici « le tourisme durable ») au service de la construction d'une séquence sur la communication externe du bloc 2 du BTS Tourisme. - Certains n'ont pas développé de contenu de cours sur la communication externe mais ont développé un cours sur le tourisme durable sans lien avec les savoirs associés liés à la communication externe. - Les copies hors sujet se présentaient sous forme d'une dissertation sur le tourisme durable. - Les candidats ne suivent pas les attendus de l'épreuve : objectif, découpage dans le temps des séances, pré requis, compétences visées, équipement, positionnement (souvent hasardeux, imprécis), etc. - Dans le déroulement d'une séance, la définition des rôles enseignant et apprenant n'est pas toujours clairement explicitée. - On déplore une justification superficielle des attendus des travaux demandés aux apprenants (simple liste sans objectif, ni modalités de mise en œuvre). - Présence de très nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe indignes du niveau d'accès au concours.

1.2.4 Conseils aux candidats

Le concours du CAPET a pour objectif d'amener le candidat à se projeter dans le métier d'enseignant. Par conséquent :

- les copies doivent être structurées, bien écrites et sans faute d'orthographe,

- les modalités de conception d'une séquence pédagogique ainsi que la didactisation, (capacité à adapter les ressources au programme, au niveau des apprenants, aux conditions matérielles et aux objectifs pédagogiques à atteindre) doivent être appréhendées,
- les choix didactiques ainsi que de la mobilisation des divers apports scientifiques seront justifiés et argumentés.

L'épreuve de cette session cible l'élaboration d'une séquence sur la communication externe en s'appuyant sur le corpus documentaire sur le thème du tourisme durable fourni dans les annexes du sujet. Toutefois, les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, proposer d'autres ressources (hors dossier) qu'ils jugent nécessaires d'utiliser. Ces dernières feront l'objet d'une analyse et d'une argumentation quant aux choix didactiques opérés.

Le jury invite les candidats, au-delà des conseils généralistes énoncés ci-dessus, de suivre ceux explicités ci-dessous, identifiant par là même les compétences attendues lors de cette épreuve :

Étapes	Conseils
Approche méthodologique (Maîtrise des savoirs scientifiques, technologiques et professionnels)	<ul style="list-style-type: none"> - Être en mesure de définir rigoureusement concepts, principes, mécanismes et de structurer logiquement des éléments de savoir dans les enseignements professionnels spécialisés ciblés, et, en transversalité, dans les autres blocs professionnels. - Articuler le développement des compétences et des savoirs associés en fonction du référentiel de compétences du BTS Tourisme. - Maîtriser les démarches et modes de raisonnement adaptés à la résolution de problèmes dans les activités tertiaires professionnelles du champ d'activité du BTS Tourisme dans le cadre d'une approche par compétences. - Appréhender les contenus des qualifications tertiaires, les évolutions dans le domaine du tourisme et du thème proposé.
Choix méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer et justifier une méthode pédagogique adaptée au thème et à la problématique donnés : plusieurs propositions possibles (active ou inductive, classe inversée, pédagogie par les cas, etc.). - Impliquer les étudiants dans un contexte professionnel avec des situations professionnelles tirées de la réalité. Ces situations professionnelles leur permettent de développer des facultés de traitement et d'analyse des informations, mais aussi d'émettre des hypothèses, proposer des éléments de réponses et formuler des propositions pour l'action.
Mise place séquence pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les objectifs, en regard de la thématique visée. - Analyser transversalement le thème (lien avec les autres blocs du diplôme). - Préciser les prérequis.

	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier la séquence, la situer (BTS 1^{ère} ou 2^{ème} année) en proposant une progression (calendrier), une ou des fiche(s) pédagogique(s) (intentions pédagogiques), déroulement de la séquence et des séances pédagogiques, préciser les compétences visées et les objectifs à atteindre. La séquence vise un objectif d'apprentissage fixé au terme d'un nombre défini de séances. <i>Elle vise la maîtrise d'une ou plusieurs compétences.</i>
Organisation des séances pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Découper la séquence en séances. - Identifier les savoirs associés aux séances au regard de la thématique - Proposer une démarche pédagogique et les éléments de sa mise en œuvre (déroulement de la séance, gestion du temps, activités enseignant/ étudiants, support outils TIC, transversalités).
Mise en place des séances de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les séances : mettre les étudiants en activité - Gérer le groupe classe : type d'activité (individuelle, groupe) ; - Indiquer dans les consignes les documents à consulter, les annexes à compléter, le type de travail à rendre, etc. - Sélectionner des documents pertinents du sujet donné (les didactiser si nécessaire, les adapter à la classe, à son niveau). - Préciser la nature des productions demandées (écrits, oral, exposé collectif, etc.). - Proposer des supports pédagogiques : textes, fiches ressources, tableaux, vidéo, Internet, visites sur le terrain, rencontres professionnelles, visites d'entreprises du tourisme, intervention en cours de professionnels, des anciens élèves, etc. Proposer d'autres ressources hors dossier.
Et les conditions matérielles de la séquence pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser les conditions matérielles de la séquence TIC (accès réseaux, ordinateur, logiciels, etc...), matériel support de cours (équipements : photocopieuse, TBI, VPI, Tableau blanc, etc.), composition salle de classe (taille, disposition salle). - Exploiter les ressources informatiques professionnelles et les outils de communication. - Etre en mesure de mettre en œuvre une méthodologie d'utilisation de l'informatique et des outils de communication à des fins professionnelles, réaliser des applications sous logiciels professionnels.
Évaluation de la séquence et des séances	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une évaluation, et préciser sa nature et ses objectifs

2. Épreuves d'admission

2.1. Première épreuve : épreuve de leçon

2.1.1 Rappels concernant l'épreuve

- **Durée de la préparation : 3 heures ;**
- **Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum & entretien 40 minutes maximum)**
- **Coefficient : 5**

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option « Gestion des activités touristiques ». Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

Le sujet proposé par le jury peut concerner des activités pédagogiques variées : un cours en classe entière, un cours à effectif réduit, etc., et peut concerner une ou plusieurs notions relevant, pour cette session, du programme du BTS Tourisme.

Au cours des 3 heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents apportés dans la perspective de l'épreuve.

Au terme de sa préparation, le candidat est invité à présenter devant le jury sa séance d'enseignement pendant 20 maximum.

La phase d'entretien, d'une durée de 40 minutes, permet au jury de revenir sur l'exposé du candidat et de l'amener à approfondir, expliciter, justifier certains aspects de sa proposition.

Lors de l'entretien, le candidat ne doit pas hésiter à revenir sur sa proposition initiale, à en modifier et/ou expliciter certains points.

Cet entretien permet aussi de vérifier, d'une manière plus générale, les connaissances du candidat tant s'agissant des concepts que des outils et des méthodes des différents champs disciplinaires.

2.1.2 Données statistiques

Nombre de candidats ayant présenté cette épreuve : 8

Notes	N<5	5 ≤ N < 8	8 ≤ N < 10	10 ≤ N < 12	12 ≤ N < 15	N ≥ 15	Totaux
Nombre	/	4	/	3	1	/	8

Note la plus basse / 20	5
Note la plus haute / 20	15

Moyenne de l'épreuve : 8,88 / 20

2.1.3. Observations des membres du jury

- Les candidats utilisent les 20 minutes qui leur sont accordées pour présenter sa séance d'enseignement.
- Le positionnement séquence / séance n'est pas apparent et ni l'exposé, ni l'entretien ne parviennent à clarifier ce qui les distingue. Toutefois, certains candidats ont la volonté de situer la séance proposée dans une séquence pédagogique.
- La progression pédagogique annoncée n'a pas été travaillée lors de la préparation en loge, conduisant à des énoncés de progression qui n'en sont pas (simple listage des savoirs dans l'ordre du référentiel).
- Les candidats ont eu à cœur de proposer des outils/tableaux pour présenter la séance d'enseignement, permettant ainsi de préciser certains éléments, d'éclaircir leur présentation et de justifier leurs choix. Toutefois, certaines trames semblent être issues des ressources amenées par les candidats.
- Le contenu pédagogique de la séance est ambitieux au regard de la durée retenue par le candidat ou des objectifs visés, rendant cette dernière peu réaliste et réalisable.
- Le contexte professionnel n'est pas compris par une majorité de candidats
- Peu de candidats citent des transversalités possibles avec d'autres programmes.

2.1.4 Conseils aux candidats

- Le jury attend des candidat un exposé clair, motivé et structuré précisant :
 - Les éléments du contexte professionnel tirés du sujet sur lesquels le candidat prend appui en tant qu'enseignant lors de l'épreuve ;
 - La place de la séance dans la progression ;
 - La séquence dans laquelle la séance s'insère et le découpage de la séance proposée ;
 - Des objectifs explicites ;
 - Des durées d'apprentissage réalistes au regard des objectifs visés ;
 - Une mise en situation d'apprentissage des étudiants visant à les rendre acteurs de l'acquisition des compétences ciblées par la leçon, impulsant une stratégie et une démarche pédagogique claire et explicite ;
 - Les modalités d'évaluation qui l'accompagnent, ainsi que les transversalités envisagées.

2.2. Deuxième épreuve : épreuve d'entretien

2.2.1 Rappels concernant l'épreuve

Durée de l'épreuve : 35 minutes. Coefficient 3.

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement (établie sur le modèle figurant à l'annexe VI, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture).

Le jury est composé de trois membres : 2 enseignants ou inspecteurs d'économie-gestion et 1 membre issu des personnels administratifs relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines.

L'épreuve comporte une première partie d'une durée de 15 minutes débutant par une présentation de 5 minutes maximum par le candidat des éléments de son parcours. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury de 10 minutes.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de 20 minutes (2 fois 10 minutes), doit permettre au jury, au travers de 2 mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier, faire connaître et partager les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public.

2.2.2. Données statistiques

Nombre de candidats ayant présenté cette épreuve: 8

Notes	N<5	5 ≤N< 8	8 ≤N< 10	10≤N<12	12≤N<15	N≥15	Totaux
Nombre	/	/	/	2	3	3	8

Note la plus basse / 20	11
Note la plus haute / 20	18

Moyenne de l'épreuve : 14,75 / 20

2.2.3. Observations des membres du jury

❖ **Concernant la présentation du parcours du candidat et l'échange avec le jury (15 minutes)**

- Les candidats se conforment aux attendus de l'épreuve : présentation structurée et dynamique. Ils se conforment au temps imparti.
- Les échanges sont constructifs, montrant des candidats motivés par l'exercice du métier de professeur, avec une transposition de leur expérience professionnelle antérieure.
- La communication est de qualité.

Concernant la rédaction des fiches individuelles de renseignement complétées par les candidats, le jury note une grande variété entre elles. Certaines sont claires, font état d'un parcours riche et précis, tandis de d'autres sont laconiques, ne permettant pas d'identifier clairement l'activité antérieur du candidat. Le jury conseille aux candidats de porter une

attention particulière à la rédaction de la fiche individuelle car elle constitue un support d'information essentiel pour le jury.

❖ **Concernant les mises en situations professionnelles (enseignement et vie scolaire) et l'échange avec le jury (20 minutes)**

- Bonne écoute et compréhension des éléments de mise en situation d'enseignement et de vie scolaire de la part des candidats, qui prennent des notes lors de la lecture par les membres du jury.
- Bonne réflexion et recul pour aborder les éléments de réponses, et des réponses structurées. Il est toutefois à noter que l'analyse du contexte n'est pas suffisamment appréhendée pour traiter la situation.
- La démarche présentée est conforme à celle d'un enseignant qui a de l'expérience et connaît les actions à entreprendre.
- Le cadre réglementaire et les missions de l'enseignant sont connues et utilisées pour répondre aux situations proposées.
- Les actions préconisées par les candidats sont concrètes et proches de la réalité. Cependant, les connaissances sur les rôles des différents acteurs ou organes d'un établissement (y compris leurs rôles) sont approximatives (cellule de veille, commission éducative, le conseil de discipline ; etc.) et les dispositifs existant (ex : dispositif PHARe, etc.).
- Certains candidats ont toutefois éprouvé des difficultés à bien différencier les niveaux de réponses, immédiates (ce que doit faire l'enseignement immédiatement) ou différées (actions à conduire dans un délai plus long).

2.2.4. Conseils aux candidats

- Se préparer aux différentes situations d'enseignement et de vie scolaire avec les ressources disponibles sur les sites du ministère de l'éducation nationale.
- Identifier les valeurs de la République et les principes juridiques qui peuvent résulter des situations du sujet (2^{ème} phase de l'épreuve)
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement d'un EPLE (Établissement public local d'enseignement).

3. Sujets des épreuves d'admissibilité et d'admission

Les sujets sont hébergés sur le site national du BTS Tourisme

<https://www.tourisme.ac-versailles.fr/spip.php?article1839>

❖ SUJETS DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE

Annexe 1 : sujet épreuve disciplinaire

Annexe 2 : sujet épreuve disciplinaire appliquée

❖ SUJETS DES ÉPREUVES D'ADMISSION

Annexe 3 : exemples de sujets épreuve leçon

Annexe 4 : exemples de sujets épreuve entretien